

Fiche Repères

NOUVELLE CLASSIFICATION HRAC : DES LETTRES AUX CHIFFRES

Depuis le 1er mars 2021, les modes d'action herbicides, symbolisés par des lettres et connus du monde agricole, évoluent et sont maintenant représentés par des chiffres. L'arrivée de nouvelles substances actives, la meilleure compréhension des modes d'action et la volonté d'uniformiser différentes classifications à l'échelle mondiale ont poussé le comité HRAC* à mettre à jour cette classification.

Ces pastilles de couleur sont propres à BASF et vous permettent de repérer facilement le mode d'action utilisé et de les alterner au mieux.



Nouvelle Classification HRAC	Ancienne Classification HRAC	Mode d'action
1	A	Inhibiteurs de l'ACCase (Acétyl-coenzyme A carboxylase)
2	B	Inhibiteurs de l'ALS (Acétolactate synthase)
3	K1	Inhibiteurs de l'assemblage des microtubules
4	O	Herbicides auxiniques ou auxines synthétiques
5	C1 C2	Inhibiteurs du photosystème 2 (Serine 264)
6	C3	Inhibiteurs du photosystème 2 (Histidine 215)
9	G	Inhibiteurs de l'EPSP synthase
10	H	Inhibiteurs de la glutamine synthase
12	F1	Inhibiteurs d'une étape de la synthèse des caroténoïdes (inhibiteurs PDS)
13	F4	Inhibiteurs de la DOXP synthase
14	E	Inhibiteurs de la synthèse des chlorophylles (inhibiteurs PPO)
15	K3 N	Inhibiteurs de la synthèse des acides gras à très longue chaîne (VLCFAS)
18	I	Inhibiteurs du DHP (Dihydroptéroate synthase)
19	P	Inhibiteurs des transporteurs d'auxine
22	D	Diversification du PS1 Electron
23	K2	Inhibition de l'organisation des microtubules
24	M	Découplants
27	F2	Inhibiteurs d'une étape de la synthèse des caroténoïdes (inhibiteurs de la HPPD)
29	L	Inhibiteurs de la synthèse de la cellulose (parois cellulaires)
30	Q	Inhibiteurs des thioesterases d'acide gras (FAT)
31	R	Inhibiteurs de la serine thréonine phosphatase
32	S	Inhibiteurs de la solanesyl diphosphate synthase
33	T	Inhibiteurs de l'homogentisate solanesyltransferase
34	F3	Inhibiteurs de la lycopène cyclase
0	Z	Mode d'action indéterminé

FOCUS SUR LES MODES D'ACTION DISPONIBLES DANS LA ROTATION COLZA-BLÉ-ORGE

Nouvelle Classification HRAC	Ancienne Classification HRAC	Famille chimique	Substance active	Nouvelle Classification HRAC	Ancienne Classification HRAC	Famille chimique	Substance active
1 A		DEN	Pinoxaden	5 C1	Urée substituée	Triazinone	Métribuzine
			Cléthodime				Chlortoluron
		DIME	Cycloxydime	12 F1	Phenyl-ether		Béflubutamide
			Clodinafop-propargyl				Diflufenican
			Fenoxaprop-p-ethyl				Picolinafen
			Fluazifop-p-butyl				Bixlozone**
			Propaquizafop				Clomazone
			Quizalofop-p-ethyl				
		FOP	Imidazolinone	13 F4	Isoxazolidione		Difenox
			Imazamox				N-phenyl-Trioazolinone
			Amidosulfuron				Carfentrazone-ethyl
			Bensulfuron				Acétamide
			Iodosulfuron-methyl				Napropamide
			Mesosulfuron-methyl				Dimétaglore
			Metsulfuron-methyl				Diméthénamid-p
			Thifensulfuron-methyl				Metazachlore
			Tribenuron-methyl				Péthoxamide
			Tritosulfuron				Flufénacet
2 B		Triazolinone	Propoxycarbazone-sodium	14 E	N-phenyl-Trioazolinone		Prosulfocarbe
			Thiencarbazone-methyl				Triallate
		Triazolopyrimidine type 1	Florasulam				27 F2
			Triazolopyrimidine type 2				Tricétone
			Pyroxasulame				Mésotrione
							29 L
							Benzamide
							30 Q
							Benzyl-ester
							Cinmethylin**
3 K1		Benzamide	Propyzamide	15 K3	Chloroacétamide		32 (S) F3
		Dinitroaniline	Pendimethaline				Diphényl-éther
		Phénoxy-carboxylate	2,4-D				Aclonifène
			2,4-MCPA				
			Dichlorprop-P				
			Mecoprop-P				
		Pyridine	Piclorame				
			Aminopyralid				
			Clopyralid				
			Halauxifène-methyl				
4 O		Pyridyloxy-carboxylate	Fluroxypyr				
		Quinoline-carboxylate	Quinmérac				

** En cours d'évaluation européenne

Nouveau

Quelques évolutions à prendre en compte pour établir vos programmes de désherbage :

■ Groupe 15 et recommandations vis-à-vis de la gestion de la résistance :

Les groupes N et K3 ont été regroupés : le prosulfocarbe et le flufénacet sont donc maintenant dans le même groupe 15. En effet, ils agissent sur la même voie de synthèse des acides gras mais sur des cibles/protéines différentes. De ce fait, les recommandations d'utilisation de ces 2 substances actives en association ou en programme restent valables.

■ 2 nouvelles molécules sont en cours d'évaluation auprès des autorités européennes :

- Le cinmethylin (nom scientifique de la substance active Luxi-D) se retrouve seul dans le nouveau **groupe 30**.
- La bixlozone rejoint la clomazone au sein du **groupe 13**.

Pour vous aider durant cette période de transition, les deux codes HRAC (ancien et nouveau) seront indiqués sur nos étiquettes herbicides.

